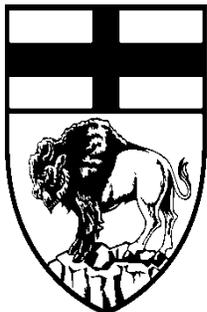


Jeudi 20 avril 2023



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 45
ET AVIS

CINQUIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

DEUXIÈME LECTURE — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

M. SALA

(N° 201) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*

N. FONTAINE

(N° 202) — *Loi sur les zones tampons relatives aux manifestations contre l'avortement/The Abortion Protest Buffer Zone Act*

M^{me} SMITH (Point Douglas)

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation pour la sensibilisation aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Licence Plates for MMIWG2S Awareness)*

M. KINEW

(N° 206) — *Loi sur Louis Riel/The Louis Riel Act*

N. FONTAINE

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi sur la confiscation de biens obtenus ou utilisés criminellement/The Criminal Property Forfeiture Amendment Act*

M. MOSES

(N° 208) — *Loi sur la protection des jeunes sportifs/The Protecting Youth in Sports Act*

N. FONTAINE

(N° 211) — *Loi modifiant la Loi sur l'exécution réciproque des jugements/The Reciprocal Enforcement of Judgments Amendment Act*

N. FONTAINE

(N° 212) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act*

M. MALOWAY

(N° 216) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (droit de réparer les produits électroniques)/The Consumer Protection Amendment Act (Right to Repair Electronic Products)*

M. GERRARD

(N° 217) — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé/The Health System Governance and Accountability Amendment Act*

M. MALOWAY

(N° 219) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur les machines et le matériel agricoles (droit de réparer les véhicules et le matériel)/The Consumer Protection Amendment and Farm Machinery and Equipment Amendment Act (Right to Repair — Vehicles and Other Equipment)*

M^{me} SMITH (Point Douglas)

(N° 221) — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes médico-légales (rapport sur les décès par surdose)/The Fatality Inquiries Amendment Act (Overdose Death Reporting)*

M^{me} MARCELINO

(N° 223) — *Loi modifiant la Loi sur les allocations d'aide du Manitoba (éducation des adultes)/The Manitoba Assistance Amendment Act (Adult Education)*

T. LINDSEY

(N° 224) — *Loi modifiant la Loi sur les infrastructures de transport/The Transportation Infrastructure Amendment Act*

U. ASAGWARA

(N° 225) — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie (lignes directrices en matière de dotation applicables aux foyers de soins personnels)/The Health Services Insurance Amendment Act (Personal Care Home Staffing Guidelines)*

U. ASAGWARA

(N° 226) — *Loi modifiant la Loi sur le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés/The Universal Newborn Hearing Screening Amendment Act*

M. SANDHU

(N° 227) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (accès aux toilettes lors de livraisons)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Access to Washrooms for Delivery Persons)*

M. WISHART

(N° 229) — *Loi sur la Semaine des marchés fermiers (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Farmers' Markets Week Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

U. ASAGWARA

(N° 232) — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie (sanctions administratives visant les foyers de soins personnels)/The Health Services Insurance Amendment Act (Administrative Penalties for Personal Care Homes)*

M. LAMONT

(N° 236) — *Loi sur la protection de l'expression quant aux questions d'intérêt public/The Public Expression Protection Act*

M. MICKLEFIELD

(N° 237) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Advanced Education Administration Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 238) — *Loi sur la responsabilisation des foyers de soins personnels (modification de diverses lois)/The Personal Care Home Accountability Act (Various Acts Amended)*

M. MICKLEFIELD

(N° 239) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation (frais de demande et dépôts)/The Residential Tenancies Amendment Act (Application Fees and Deposits)*

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

U. ASAGWARA

(N° 205) — *Loi sur la réduction du temps supplémentaire obligatoire des infirmiers (modification de diverses lois)/The Restricting Mandatory Overtime for Nurses Act (Various Acts Amended)*
(M. MICHALESKI — 9 minutes)

M. ALTOMARE

(N° 222) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (programmes d'alimentation)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Programs)*
(M. WISHART — 9 minutes)

M^{me} MARCELINO

(N° 228) — *Loi sur la transparence salariale/The Pay Transparency Act*
(M^{me} la ministre GUILLEMARD — 8 minutes)

PROPOSITIONS

M. WIEBE — Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à négocier équitablement avec les professionnels paramédicaux

12. Attendu :

que les professionnels paramédicaux, notamment les technologues du diagnostic, les technologues de laboratoire, les thérapeutes respiratoires, les physiothérapeutes, les travailleurs sociaux et autres travailleurs de première ligne hautement spécialisés constituent un élément crucial du système de soins de santé du Manitoba;

que depuis plus de cinq ans, soit plus de 1 800 jours, le gouvernement provincial prive de convention collective plus de 6 500 de ces professionnels de la santé de première ligne;

que ces professionnels paramédicaux connaissent actuellement le gel des salaires le plus long qui n'ait jamais existé sous une convention collective du secteur de la santé au Canada;

que le Manitoba perd de nombreux professionnels essentiels qui partent travailler ailleurs, comme en Saskatchewan, où de meilleurs salaires et conditions de travail sont offerts et des avantages sociaux sont accordés;

que certains professionnels paramédicaux, comme les perfusionnistes, sont payés 40 % de moins que leurs collègues dans les provinces voisines;

que depuis plusieurs années, les professionnels paramédicaux font face à une charge de travail insoutenable qui les mène à l'épuisement professionnel et que certains en viennent même à quitter leur profession,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à négocier équitablement et à conclure enfin une nouvelle convention collective avec les professionnels paramédicaux du Manitoba pour reconnaître leur travail acharné aux côtés des médecins, des infirmiers et des travailleurs de soutien ces cinq dernières années, y compris pendant les trois années de pandémie mondiale.

PROPOSITIONS — DÉBAT

1. U. ASAGWARA — Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à cesser de privatiser les soins de santé et à investir dans le système de soins de santé public du Manitoba
(M. GERRARD — 6 minutes — Il reste 126 minutes.)
3. M^{me} LATHLIN — Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à enfin tenir ses promesses et à offrir un meilleur soutien aux victimes d'agression sexuelle grâce au programme d'infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle
(M^{me} la ministre CLARKE — 5 minutes — Il reste 123 minutes.)
5. M. ALTOMARE — Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre fin au sous-financement de l'éducation
(M. MARTIN — 9 minutes — Il reste 130 minutes.)
6. M. SALA — Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à écouter les médecins et à arrêter les coupes budgétaires imposées à l'hôpital Grace
(M. PEDERSEN — 9 minutes — Il reste 123 minutes.)
7. M. MARTIN (avec le consentement de l'Assemblée) — Proposition visant à féliciter le gouvernement provincial d'avoir investi dans des mesures de soutien pour les diabétiques
(M. REDHEAD — 8 minutes — Il reste 124 minutes.)
8. M. REDHEAD — Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à rétablir la clinique de soins de podologie de Thompson
(M. WOWCHUK — 9 minutes — Il reste 123 minutes.)
9. M. MICHALESKI — Proposition visant à exhorter le gouvernement fédéral à absorber le coût de la hausse des salaires au sein de la GRC
(M. SANDHU — 7 minutes — Il reste 121 minutes.)
10. M. MALOWAY — Proposition visant à réprouber le gouvernement provincial pour avoir rompu la promesse faite aux aînés au sujet du nombre de places en foyer de soins personnels
(M. PEDERSEN — 5 minutes — Il reste 130 minutes.)

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. GERRARD

(N° 214) — *Loi modifiant la Loi sur les réserves écologiques (corridors écologiques)/The Ecological Reserves Amendment Act (Ecological Corridors)*

M. MALOWAY

(N° 220) — *Loi sur la protection des droits des acheteurs de véhicules automobiles neufs/The New Motor Vehicle Buyers' Rights Act*

M. MARTIN

(N° 233) — *Loi sur les conseillers en ressources humaines agréés/The Chartered Professionals in Human Resources Act*

M. LAGASSÉ

(N° 234) — *Loi sur la Semaine de sensibilisation à la santé mentale des hommes (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Men's Mental Health Awareness Week Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. ALTOMARE

M. GERRARD

M^{me} LATHLIN

M. MALOWAY

M. MOSES

M. REDHEAD

M^{me} SMITH (Point Douglas)

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(71 heures 10 minutes)
(enceinte — Réconciliation avec les peuples autochtones et Relations avec le Nord)
(salle 254 — Santé)
(salle 255 — Allègements fiscaux)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière)

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act*
(U. ASAGWARA — 20 minutes)
Projet de loi choisi par l'opposition

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des ministres/The Conflict of Interest (Members and Ministers) Amendment Act*
Projet de loi choisi par l'opposition

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 28) — *Loi modifiant certaines lois concernant les administrations locales/The Local Government Statutes Amendment Act*
Projet de loi choisi par l'opposition

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière)

(N° 30) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act (2)*
Projet de loi choisi par l'opposition

M^{me} la *ministre* MORLEY-LECOMTE

(N^o 33) — *Loi sur les services de traitement des dépendances/The Addiction Services Act*
(Recommandé par la lieutenante-gouverneure)
Projet de loi choisi par l'opposition

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI

M. ISLEIFSON

(N^o 240) — *Loi modifiant la Loi sur le jour du Souvenir/The Remembrance Day Amendment Act*

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le lundi 24 avril 2023, à midi, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin de procéder à l'examen de la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes*.

* * *

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le lundi 24 avril 2023, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira aux dates et aux heures suivantes dans la salle 254 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi :

- le lundi 24 avril 2023 à 18 heures;
- le mardi 25 avril 2023 à 18 heures (au besoin);
- le mercredi 26 avril 2023 à 18 heures (au besoin).

* * *

Le Comité permanent de la justice se réunira le mardi 25 avril 2023, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

* * *

Le Comité permanent de la justice se réunira le mercredi 26 avril 2023, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.
